

Delphine de Tailhac, dame de Margeride, Dernière héritière de la maison de Tailhac

L'Etat a acquis depuis peu, par la procédure de la dation, un important fonds concernant la famille Langlade du Chayla et familles apparentées; ce fonds fut versé aux Archives Départementales de la Haute Loire en 1992 et répertorié sous la cote 24 J.

Les informations apportées par ce dépôt sont abondantes et concernent notamment la famille de Tailhac et plus spécialement la vie mouvementée de la dernière représentante de cette famille : Delphine de Tailhac .[1][1]

Rappelons que les seigneurs de Tailhac et de la Margeride sont connus depuis au moins 1237, cette famille d'ancienne chevalerie s'est éteinte dans la famille d'Apchier, en 1599, par le mariage de Delphine de Tailhac avec Jacques d'Apchier.

Nous sortons de l'horreur des guerres de religion.

Delphine était la fille unique de Tristan de Tailhac, seigneur de Margeride, de Tailhac, Montpeyroux,, Charraix et Clavières qui mourut le 24 juin 1586, deux ans après son mariage avec Louise de Rochebaron.

Tristan de Tailhac s'était rendu avec une troupe de protestants au château de Vissac pour attaquer le catholique, Jean d'Apchier, commandant pour le roi en Gévaudan. Tristan de Tailhac et Jean d'Apchier s'entretuèrent et moururent dans les minutes qui suivirent leur combat.

M. l'abbé Dursapt a parfaitement décrit ce duel à mort entre Tristan de Tailhac et Jean d'Apchier dans un article sur le château de Besque et de ses occupants[2][2]

Une croix restaurée est érigée à Vissaguet, près de Vissac qui rappelle cette lutte mortelle.

[1][1]

Bibliographie :

-Série 24-J des Archives Départementales de la Haute Loire

-Dictionnaire généalogique du comte Albert Remacle

-Cahiers de la Haute Loire 1972 : « Le château de Besque et ses occupants, histoire d'une famille ».

- Les châteaux de la Haute Loire dix siècles d'histoire- Régis Thomas- éditions Watel-1993

[2][2] Cahiers de la haute Loire 1972.

Delphine, âgée de deux devint par la mort prématurée de son père l'héritière de la maison de Tailhac et prit le titre de dame de Margeride.

La fortune et les possessions de la maison de Tailhac étaient considérables et Delphine représentait un beau parti. Une fille aussi bien née n'eut pas la chance que l'on pouvait espérer. Elle subit bien des déconvenues et son patrimoine se désagrégea au fil des ans. Il fut surtout très mal géré et amputé notablement par des accords peu réfléchis. Les descendants du couple Jacques d'Apchier et Delphine de Tailhac par des mariages avantageux, réussirent néanmoins à maintenir un rang privilégié dans la société jusqu'à la Révolution de 1789.

Que faut-il penser du mariage de Delphine de Tailhac ? Mariée à l'âge de 14 ans, on lui choisit comme époux Jacques d'Apchier, le 4ème fils de Jean d'Apchier, que son père avait tué à Vissac. Le mariage avait été conclu, dit-on « en gage de réconciliation »

Jacques d'Apchier descendait d'une famille aussi illustre que la sienne : il aurait dû se trouver à la tête d'un beau patrimoine et d'une fortune non négligeable; mais les dispositions de dernières volontés prises par son frère aîné, Philibert d'Apchier, ne lui furent pas favorables mal appliquées d'ailleurs, il se trouva dépouillé en partie des biens de la famille d'Apchier. En effet Philibert d'Apchier avait dicté un testament juste avant sa mort par lequel il privilégiait un héritier mâle de sa famille, en l'occurrence un fils de son frère Christophe Ier ceci afin d'éviter la dispersion des biens de la famille d'Apchier. Les Intentions du testateur furent contrariés et son hérité tomba entre les mains d'une famille étrangère.

Philippe d'Apchier ne pouvait prévoir, lors de son décès en 1605, que 30 ans après, son donataire, son frère, Christophe I, se trouverait après sa mort, sans héritier mâle.

La proche famille de Jean d'Apchier

Jean d'Apchier, [3][3] leur père, tué à Vissac en 1586 était né le 29 août 1539, était l'époux de Marguerite de Chazeron, (c.m du 17/11/1559) Marguerite de Chazeron était fille de François de Chazeron et d'Antoinette d'Urfé..

Marguerite de Chazeron fit un testament sur parchemin du 22 avril 1580, au château de Cereys où elle demeurait avec son mari. Elle cite ses enfants et donne à chacun un legs ; son héritier universel est Philibert d'Apchier, son fils aîné. Lorsque ce fils est mortellement blessé dans la cathédrale de Mende, il cite à son tour chacun de ses frères et sœurs et leur donne un legs sauf à Antoine qui était mort en 1604, il mentionne ses enfants naturels : Jean d'Apchier qui devra être « entretenu aux écoles » et recevra 3.000 livres, Madeleine d'Apchier qui recevra aussi 3.000 livres lorsqu'elle « colloquera en mariage » et Bernard d'Apchier qui recevra 1.500 livres et sera « nourri et endoctriné aux escolles au dépend de son héritier ».

Nous pouvons ainsi sans crainte d'erreur dresser la liste des enfants du couple :

1-Philibert, le fils aîné, (époux en 1592 de Gabrielle de Foix, veuve de François de Dienne) demeuré sans descendance, en principe héritier universel de son père Jean ; il n'était obligé de donner à ses frères et sœurs que « leur légitime » et éventuellement des legs particuliers. Il mourut inopinément, le 19/01/1605, assassiné alors qu'il entendait la messe à la cathédrale de Mende, par Annet de Polignac, pour une question de préséance. Il avait eu le temps de faire son testament et de désigner comme héritier universel, son frère Christophe I, (3) à condition que son héritage ne revienne qu'à un descendant mâle.

2-Antoine né en 1567, avait été tué en 1604 par le seigneur de Bains,

3-Christophe I, l'héritier désigné par Philibert eut de son mariage avec Marguerite de Flaghac, quatre enfants, un garçon et trois filles. Il testa le 17 octobre 1629 et décéda le 7 juin 1630 ; dans son testament il avait chargé sa femme, Marguerite de Flaghac de transmettre son héritage à leur fils, mais contrairement à la volonté de son frère aîné, il avait inscrit une clause par laquelle dans le cas où son fils viendrait à disparaître, une de ses filles deviendrait son héritière. Six mois après son décès, son fils unique mourut à son tour et la seule fille survivante, Marguerite lui succéda; elle avait épousé le 28/09/1636, François de Crussol, duc d'Uzès. Sa mère, veuve, s'était déjà alliée à la famille de Crussol, car elle avait épousé en 1632, Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès qui devint son beau-père. On comprend désormais que les Crussol eurent tout intérêt à ne pas se conformer aux clauses du testament de Philibert et œuvrer pour recueillir l'héritage de Christophe I d'Apchier, même en l'absence de descendant mâle. Il s'ensuit d'interminables procès qui durèrent encore à la veille de la Révolution. Bien plus tard, Marguerite d'Apchier, devenue duchesse douairière d'Uzes, très pourvue en biens, peut-être un peu troublée d'avoir reçu une grande partie de l'héritage des d'Apchier, intervint pour essayer de résoudre à l'amiable des litiges

[3][3] Un très beau portrait de Jean II d'Apchier est conservé au château du Thiolent. Il est vêtu d'un costume de velours violet garni de galons d'or et brodé de perles, l'ordre de Saint-Michel est suspendu à une chaîne d'or sur la poitrine. Il est coiffé d'une toque à plume blanche de velours violet, enrichi d'or et de perles.

qui opposaient les différents membres de la famille d'Apchier. Elle fut même désignée comme marraine d'un descendant de Delphine de Tailhac.

4-François, (né en 1574) de son mariage avec Louise Motier de La Fayette en 1615, ne laissa qu'une fille unique, Françoise.

5- Jacques, auteur de la branche des seigneurs de la Garde, qui épousa Delphine de Tailhac.(objet de notre étude) branche des seigneurs de La Garde et Thoras.

6-Françoise (née en 1561) qui épousa en 1580 Guion de Belvezet, baron de Jalavoux et d'Oradour, seigneur de Jonchères.

7-Gabrielle (née en 1565) qui épousa en 1595 François Aristide de Garadeur, seigneur de L'Escluse.

A juste titre, Jacques(n°5), mari de Delphine de Tailhac, qui avait reçu de Philibert dans son testament de 1605 un simple legs de 12.000 livres s'estima ainsi que son fils aîné, Christophe II, être en droit d'attaquer le testament de Christophe I, d'où procès interminables.

Delphine de Tailhac et Jacques d'Apchier

Revenons au couple qui nous intéresse : Delphine de Tailhac et Jacques d'Apchier.

Nous étudierons ensuite le devenir de leur descendance, notamment celui de leur fils cadet François-Philibert qui n'a pas été traité alors que la descendance de Christophe II est parfaitement connue.

Leur contrat de mariage fut passé le 27 mai 1599[4][4].Jacques d'Apchier, était assisté de puissant Messire Philibert d'Apchier, son frère aîné.

[4][4] Lors de la passation du son contrat de mariage, sont présents :

Illustre révérend seigneur, frère de l'ordre de St Jean de Jérusalem, François d'Apchier,(son oncle)

Puissant sgr Louis de Chambreux sgr de Cheylade,

Balthazard d'Ancette, sgr d.d lieu,

Gaspard de Jonchères écuyer,

Delphine de Tailhac était assistée de puissant sgr Henri de Tersac, seigneur de Lambre et la Chèze, son tuteur et oncle par alliance, époux de Claude de Tailhac, sa tante. Le contrat de mariage était suivi du dernier compte de tutelle et daté du 23/08/1596.

Delphine avait deux tantes Claude de Tailhac et Gasparde de Tailhac, cette dernière était mariée à Jean de Malras, seigneur d'Yolet, ils moururent sans postérité.

Par la suite tous les apports provenant de successions d'alliés ou de parents sans postérité compliquèrent singulièrement les arrangements familiaux. Il était difficile de différencier et d'apprécier la valeur vénale des biens des familles de Tailhac et de celle d'Apchier.

Delphine fut bien dotée mais la famille de Tailhac avait des dettes pendantes, elle apportait cependant des domaines importants : Tailhac, Aubenas, près de Tailhac, la Margeride, dont dépendaient Montpeyroux, la Pénide et Besque, près de Charraix.

Jacques d'Apchier devait recevoir 45.000 livres, (sa légitime en provenance de la succession de son père Jean d'Apchier) ce qui était peu en considération des biens de la famille d'Apchier et un tiers de la seigneurie de Thoras, lors de son mariage en 1599, il ne pouvait espérer plus, car tous les biens de la maison d'Apchier, se trouvait encore entre les mains de Philibert (1), le frère aîné qui mourut en 1605.

Jacques d'Apchier aurait dû, si la volonté de son frère aîné Philibert avait été respectée se trouver au premier rang après Christophe I pour recevoir l'héritage des de Tailhac puisqu'en effet, Marguerite, sa nièce, fille de Christophe I aurait dû être éliminée et par ailleurs, ses autres frères étaient soit décédés soit sans postérité mâle.

Delphine de Tailhac devint veuve dès 1608.

Delphine de Tailhac ne resta pas mariée très longtemps, elle perdit son mari le 14 septembre 1608 soit après neuf ans de mariage, son mari Jacques d'Apchier fut inhumé dans l'église de Tailhac.

Antoine de Malaterne, écuyer habitant à Riom,

Jean de Parrin de Murol(cote 24 J 68).

Une nombreuse assistance s'était déplacée.

Delphine avait vingt trois ans. Elle avait eu de Jacques d'Apchier deux fils, Christophe II, l'aîné, né le 10/10/1606 et François Philibert, né l'année suivante[5][5]. Dans la série 6^E 270-1 paroisse de Tailhac, le curé après l'indication « année 1607 » indique le décès de noble Jacques d'Apchier le 14 septembre 1606(une erreur manifeste), il ne peut s'agir que de 1608.

La présente étude sera axée sur la vie de Delphine de Tailhac, ses rapports avec ses fils.

La vie de Christophe II, qui a été étudiée en détail et publié par M. l'abbé Dursapt ne sera évoquée que dans la mesure où elle a un rapport avec notre étude.[6][6]

A priori, Delphine n'eut pas à se plaindre de son premier mari.

On ne trouve aucun commentaire concernant ce couple, ils vécurent ensemble au château de Tailhac.

Delphine de Tailhac veuve, se remarie avec François Dantil de Ligonnès

Elle avait 30 ans lorsque, veuve, elle épousa le 27 novembre 1615, François Dantil de Ligonnès, seigneur de Tremoul qui mourut en octobre 1622.

Ce couple n'eut pas eu de descendance. Les ennuis commencèrent alors pour Delphine, les termes de son contrat de mariage avaient dû être mal définis car elle fut obligée de transiger en 1635 avec le frère de son mari et dut donner à celui-ci une partie de ses biens, du fait que le couple n'avait pas eu de descendance. Une copie de ce contrat de mariage fut trouvée aux archives départementales de la Haute Loire mais elle est non signée ni

[5][5] Quelques différences pour les prénoms sont relevées avec les livres généalogiques du Père Anselme, cependant la série 24 J des Archives départementales de la Haute Loire possèdent des documents authentiques, nous ne retenons en conséquence que les informations de cette série.

[6][6] Article publié dans les Cahiers de la Haute Loire en 1972. Les actuels propriétaires du château du Thiolent qui descendent par alliance de Christophe II d'Apchier ont ouvert leurs archives à M. l'abbé Dursapt.

authentifiée or les dispositions prévues dans ce contrat lui étaient plutôt favorables puisqu'elle devait partiellement hériter de son mari, en cas d'absence d'enfant ; peut-être l'original fut modifié ou la copie est un faux.

Delphine et son 3^{ème} mari, François de La Rochefoucault

On peut s'interroger sur l'inconscience dont fit preuve Delphine de Tailhac qui se laissa circonvenir lorsqu'elle signa le 29 mai 1628 son contrat de mariage avec François de La Rochefoucault, son troisième mari ; celui-ci en cas de disparition de Delphine de Tailhac, sans postérité devait hériter du quart de ses biens.

Comme le couple n'eut pas d'enfant, ce quart revint au frère de celui-ci et passa ainsi dans des mains étrangères ; à la famille de La Rochefoucault.

Pourtant ce contrat avait été passé en présence de personnages du Puy fort importants et particulièrement instruits en ce qui concerne les affaires juridiques, notamment M.M^o Hugues de Fillère, Juge- Mage du Puy, M.M^o François Colomb, juge en la Cour Commune et M.M^o Jean Bernard seigneur de Jalavoux, docteur en droits.

Elle avait bien essayé après sa séparation de corps avec son mari, intervenue avant 1638 *mais en vain*, de faire révoquer cette clause, par dénis de droits.

Ainsi son 3^{ème} mari, étant décédé le 5 mars 1652, le frère de celui-ci, Henri de La Rochefoucault, réclama son droit sur le quart donné.

Il s'ensuivit des procès qui n'étaient pas encore terminés en 1787, entre les descendants directs de Dauphine de Tailhac, et les descendants d'Henri de La Rochefoucault.

Elle eut une vie bien mouvementée avec François de la Rochefoucault, baron de Monclarc, il était le fils de Jacques, seigneur de Chaumont sur Loire, Langeac, Domeyrat, St Ilpise et de Françoise de Langeac.

Elle avait 43 ans lors de ce remariage.

Peu de temps après son mariage, François de La Rochefoucault se révéla un homme peu scrupuleux, d'une rapacité rare. il ne chercha qu'à la dépouiller ; elle fut si constamment harcelée par celui-ci qu'elle finit par s'éloigner de lui et vint habiter dans son château de Tailhac.

Son testament olographe du 8 mai 1638 nous fait prendre mesure de ses malheurs, il donne des informations très précises sur la situation du ménage, nous apprenons que déjà à cette époque elle ne vivait plus en compagnie de son mari.

Ce testament est particulièrement émouvant. Elle précise : « Il s'agit du seul testament qui devra être reconnu valable car si un autre était établi après celui-ci il l'aurait été par subordination ».

Elle désire être inhumée à l'Abbaye de Prébac, où ses prédécesseurs sont enterrés, [7][7] après translation de leurs restes dans la chapelle du St Rosaire, qui est à côté de la nef. Elle donne 200 livres pour cette fondation. Elle précise que « au cas où on (évidemment son odieux mari) ne voudrait pas accepter cette proposition, la fondation sera transférée à son église de Charraix; elle donne aussi 100 livres pour réparer l'église de Tailhac, près de son château, où elle s'est réfugiée. Son fils, François Philibert, est chargé de faire respecter ses volontés car elle craint que son mari ne fasse pas le nécessaire pour sa sépulture, elle ajoute : « et parce que le malheur est si grand que nous en avons fini de vivre avec la douceur avec notre dit mari, craignant que par quelques contraintes il nous fasse changer de résolution de disposer de nos biens, pour éviter ces inconvénients, nous entendons que tout autre testament fait par nous, après celui-ci soit nul, car il aurait été extorqué contre notre volonté ». Le testament a été fait à Tailhac et remis clos à un notaire le 14 juin 1638.

C'est dire ses inquiétudes et son désarroi..

Son fils François-Philibert était déjà auprès d'elle le 30/03/1633 lorsqu'elle fit procéder à l'inventaire du château de Tailhac, mesure vraisemblablement conservatoire, à une époque où elle vivait encore avec son mari qui ne se gênait pas pour s'emparer de ses biens sans vergogne.

En 1643, le 26 mai, étant à Paris, rue Charlay (paroisse St Barthélemy), à l'enseigne du Croissant, accompagné par M. Chauchat (Antoine Chauchat, qui devait être le mari d'une fille naturelle de son fils non encore marié, Louise d'Apchier), elle passe un acte qui fut déposé au Châtelet indiquant qu'elle poursuit « la séparation de biens par elle entreprise contre Messire de La Rochefoucault, son mari ». Elle rappelle les différentes clauses auxquelles elle doit satisfaire : ce qui revient à son fils Christophe suivant les termes de son contrat de mariage avec Jacques d'Apchier, celles des dispositions contraignantes de son 2^{ème} contrat de mariage et celles encore plus désastreuses inscrites dans son 3^{ème} contrat de mariage.

[7][7] Les ascendants de Delphine de Tailhac étaient inhumés dans l'église de Prébac. Audigier, chevalier, sgr de Tailhac et son épouse, dame en partie de Prébac, donnèrent en l'an 1062, tout ce qu'ils possédaient dans ce lieu à Pierre de Chavanon et approuvèrent la donation à l'église de l'abbaye de Prébac, faite par Durand, évêque de Clermont ; leurs descendants furent les bienfaiteurs de l'abbaye Prébac.

Delphine de Tailhac ne revint jamais sur les clauses prévues dans son contrat de mariage avec Jacques d'Apchier qui favorisaient son fils aîné, Christophe II, mais elle voulut aussi traiter convenablement, son fils puîné, François Philibert, en récompense des services qu'elle en a reçus. Dans cet acte de 1643, elle lui donne, ce qui reste. Que reste-t-il lorsque l'on sait que Christophe II avait reçu les trois quarts des biens de son père et le quart des biens de sa mère ?

Delphine de Tailhac avait pu grâce à l'arrêt de la Souveraine Cour de Parlement de Paris reprendre sa liberté, vis à vis du « seigneur de Monclar » (son 3^{ème} mari), et faire confirmer la donation ci-dessus faite en faveur de François Philibert, le 26 mai 1643 (reçue par 2 notaires de Paris) et le versement des 16.000 livres à prendre sur les droits qui lui appartiennent et détenus par son mari. Elle déclare son fils son procureur spécial pour poursuivre celui-ci.

Cette donation est donc faite « sous réserve » puisque pour toucher cette donation François Philibert devait récupérer les biens séquestrés par son mari ou par les héritiers de celui-ci. Son fils étant décédé avant elle, ce fut l'épouse de celui-ci qui fut obligée de poursuivre la famille de La Rochefoucault.

Nous ignorons si Delphine de Tailhac, resta en relation avec son fils aîné Christophe II mais elle sait qu'elle peut compter sur son deuxième fils François Philibert.

Nous trouvons cependant dans 24 J 70 (ADHL) :

Delphine de Tailhac en procès avec son fils Christophe d'Apchier le 11/05/1654 elle est condamnée à verser 3.000 livres que François Philibert devra verser !!.

Christophe II avait épousé, en 1638 une riche jeune femme, Marguerite de La Rochefoucault, fille de Louis-Antoine, marquis de Langeac, comte de St Ilpize etc. et de feu Louise de La Guiche. Elle lui avait apporté une belle dot de 60.000 livres ; ils eurent 10 enfants, 6 filles et 4 garçons ; elle finira par se séparer de corps avec lui, en 1666 puis elle demandera la séparation de biens.

Christophe II avait une très mauvaise réputation, il avait en effet fait de son château de Besque un repaire de brigands, au point d'avoir été condamné deux fois à avoir la tête tranchée et ses biens confisqués. Les deux sentences toutefois ne furent pas exécutées.

Jugeons de la situation : un acte daté du 23 août 1658, soit après le décès de François Philibert et de Delphine de Tailhac indique qu' Henri de La Rochefoucault, le frère de François est habilité à recevoir le quart des biens de Delphine de Tailhac. Il fut condamné néanmoins à payer aux héritiers de Delphine de Tailhac, c'est à dire à la veuve de François

Philibert, Anne de Pontaud, des sommes que l'on pourrait qualifier de dérisoires, par rapport à l'enrichissement sans cause de la famille de la Rochefoucault: 1.600 livres pour le deuil, 1.500 livres par an pour arrérages de son douaire, 3.000 livres pour bagues et intérêts, 4.000 livres pour gain de survie, du jour du décès, 1.600 livres reçues de son 2^{ème} mari, le sieur Ligonnes au jour du décès (augment de dot ?) ainsi que les meubles suivant inventaire fait par dame Anne de Pontaud ; par contre Anne de Pontaud était condamnée à payer à Henri de la Rochefoucault la somme extravagante de 59.000 livres.

Lorsque Delphine devint veuve en 1652, elle habitait dans son château de Tailhac, au milieu de ses gens cependant elle n'avait plus que 4 ans à vivre.

Delphine rédigea son dernier testament le 17 mai 1656, 7 jours avant son décès[8][8]. Les termes de son testament font ressortir sa nature généreuse.

Elle avait 71 ans, son fils bien aimé, François Philibert, qui l'avait soutenu dans ses épreuves, l'avait précédé un an avant[9][9].

François Philibert d'Apchier et Anne de Pontaud

François Philibert d'Apchier avait épousé en 1645, d'elle Anne de Pontaud née le 30 novembre 1623[10][10] enfant posthume d'Annet de Pontaud[11][11] et de Magdeleine de Vertolay, dite dame d'Ebde, Arzac et la Conche).[12][12] Elle lui avait apporté la seigneurie

[9][9] Le décès de François Philibert d'Apchier est inscrit dans les registres paroissiaux de St Jean Lachalm à la date du 8 juin 1655, le curé de cette paroisse faisant état des décès de personnages importants de la région alentour. Les registres paroissiaux de St Didier d'Allier et d'Alleyras comportent des lacunes à cette époque pour les sépultures.

[10][10] E dépôt 179- 1, (ADHL° son parrain, noble Claude de Pontaud, sgr de St Didier et le Fort, sa marraine, d'elle Anne de Chastel , dame de St Didier. (sa grand-mère épouse de Sébastien de Pontaud).

[11][11] Le père d'Anne de Pontaud s'était marié en 1621 (24 J 86 –ADHL) il était fils de feu Sébastien Pontaud et dame Anne de Chastel, dame de St Didier remariée avec noble Gerome de Méteran, sieur du Fort, de Veyiere en Gévaudan ; Marguerite de Vertolaye était la fille de feu noble Antoine de Vertolaye, sgr d'Abde, Arzac, et de d'elle Magdeleine de Chapteuil, dite de Bonneville de St Etienne de Lardeyrol, évêché du Puy.

[12][12] c.m. de François Philibert d'Apchier et d'Anne de Pontaud du 23 avril 1645.(24 J 77) François- Philibert est majeur de 25 ans, il est libre de sa personne.

Anne de Pontaud est fille de feu Annet de Pontaud, écuyer, seigneur de St Didier d'Allier,(assassiné le 17 août 1623) et de dame Magdeleine de Vertolaye qui s'est remariée à noble Jean du Pont, écuyer, sgr d'Ebde.

Anne Pontaud est assistée de M° Jean Duchamp, procureur de la cour de la Sénéchaussée du Puy, son curateur et de son beau-père, noble Jean Du Pont et de sa mère.

de St Didier-d'Allier, il vécut au château de St Didier apparemment heureux et sans histoires. Après la mort de François Philibert, Anne de Pontaud se remaria avec Hugues de Costavol, Le nouveau couple et les enfants des deux lits demeurèrent dans le château d'Anne de Pontaud, dans la vallée de l'Allier.

François Philibert avait eu de son mariage : Jean-Annet, l'aîné, Magdeleine, Jeanne Marie[13][13] et un fils né le 30/12/1653, qui n'était pas baptisé lors du testament de Delphine de Tailhac et qui était Hugues d'Apchier(baptisé le 24 février 1661.

Après le décès de François Philibert intervenu en 1655, Anne de Pontaud devint la tutrice de ses enfants, elle fut activement aidée par son 2^{ème} mari, Hugues de la Costavol, pour continuer les démarches nécessaires en vue de récupérer les parts d'héritage et les biens dont la famille avait été dépossédée par François de la Rochefoucault ainsi que les sommes retenues par Christophe II, son beau-frère, celui-ci venait d'être tenu, le 12 juin 1655, de verser à François Philibert la quote-part des 45.000 livres provenant de la succession de son père, plus la moitié des 12.000 livres soit la moitié du legs de l'oncle Philibert décédé plus de 50 ans auparavant.

Les ennuis perdurent et 15 ans plus tard, le 16 septembre 1670, Hugues de Costavol au nom de sa femme, assisté de Jean-Annet d'Apchier, fils aîné d'Anne de Pontaud, se rendit au château de Tailhac en vertu d'un jugement rendu le 22 août précédent, pour prendre possession et entrer en jouissance du château et des terres de Tailhac et de

Pour François Philibert d'Apchier, sa mère Delphine de Tailhac, confirme la donation faite à Paris le 26 mai 1643.

Pour Anne de Pontaud, sa mère et son beau-père lui donnent la moitié de tous leurs biens, sous réserve d'usufruit, pour elle et son mari, mais le couple jouira dès à présent de la terre de St Didier, et Douchanetz. Le seigneur d'Ebde, pour l'amitié qu'il porte à la fille de son épouse, lui donne les sommes qu'il a fournies en tant que tuteur, les frais de procès qu'il a engagé pour elle, les dépenses de bouche et habits qu'il a fournis depuis son mariage avec sa mère et les frais de réparations faites dans la maison de sa femme.

François Philibert donne à son épouse 4.000 livres plus 8.000 livres en cas de survie, ramenées à 4.000 livres si elle se remarie ; En cas de prédécès, elle conservera les bijoux offerts, les mulets de la maison, la literie, les robes et équipages.

Le contrat est passé devant M^o Giraud, notaire royal, au château d'Ebde (paroisse de St Christophe de Lardeyrol). Sont présents : M. Mathieu Dusuc, chambrier de la Voûte Chilhac, et prieur de l'Aspic, Messire dom François Desbordes, chantre et prieur de la Voûte. M.M^o Pierre Fabry, docteur et avocat au Parlement de Paris, résidant à St Flour.

Voir 24 J 80 titre de la terre de St Didier : entre autres documents : noble Odon de Gavaret se marie avec d'elle Jordane de Glavenas, fille de noble Pons de Glavenas, seigneur de St Didier qui donne au sieur de Gavaret le château de St Didier en 1255.

[13][13] - Dans E dépôt 179 1 1621 1639 qui passe en 1651 les deux avaient été ondoyés : Jeanne Marie d'Apchier née le 18/10/1651, p. M. le comte de la Tour Maubourg, marraine Madame de Monclarc (Delphine de Tailhac) et Jean Annet d'Apchier né le 24/11/1682, parrain Noble de Pierre, marraine dame de la Roche(suite illisible) au dos du registre : 1640 noble (déchiré) des mêmes né le 30/12/1653, ondoyé, fut baptisé le 24/02/1664, p. parrain noble Jean d'Apchier, son frère marraine d'elle Jeanne de La Rodde.

Montpeyroux »[14][14]. Ils trouvèrent la porte de la basse-cour du château ouverte et voulant passer plus avant, ils trouvèrent la porte du château cadenassée. Un procès verbal fut dressé par un notaire, en présence de plusieurs témoins. Ils se rendirent ensuite à Montpeyroux où ils furent mis en possession du château. Un inventaire des biens fut réalisé.

Dans ce cas précis la spoliation n'incombait pas à la famille de la Rochefoucault mais au beau-frère d'Anne de Poutaud, Christophe II d'Apchier.

Anne de Poutaud eut deux enfants de son 2^{ème} mariage : Geoffroy de Costavol et Marie-Anne de Costavol (celle-ci épousa François de Beaulieu de Mazel).

Les petits enfants de Delphine de Tailhac

Le 15 décembre 1671, Anne de Poutaud dictait un testament qui fut ouvert après son décès le 30 mai 1672.[15][15]

Descendance d'Anne de Poutaud et d'Hugues de Costavol (2^{ème} mari) : Marie de Costavol née le 10/07/1661, baptisée le jour même et Godeffroy de Costavol né 24/02/1664, parrain M^o Godeffroy de Vertolaye, marraine d'elle Françoise de Saulniere.

[14][14] 23 J 24 et 24 J 458

[15][15] 24 J 77 : Testament d'Anne de Poutaud du 15/12/1671, ouvert après décès le 30/05/1672.

Dans la salle du château de St Didier, son fils, Jean-Annet d'Apchier (qui mourut en 1675 au service du roi), révèle que sa mère avait remis en 1671 un testament à M^o Beraud, notaire royal de Conils, il en demande l'ouverture, en présence de Hugues de Costavol, sgr de St Didier, son beau-père, mari en 2^{èmes} noces de sa mère, d'Hugues d'Apchier et de d'elle Magdeleine d'Apchier, ses frère et sœur, Jeanne Marie, étant novice à l'abbaye des Chazes, ne pouvait être présente, le testament avait été remis le six du mois présent, clos avec cachet de cire rouge aux armes de la dite dame, sur ruban bleu.

Sont présents aussi :

- Geoffroy de Vertolaye, sgr de Jezonas (Geoffroy de Vertolaye était le fils de Jacques de Vertolaye qui avait épousé en 1604 Jeanne de la Rodde, fille de Pierre de la Rodde et de Jeanne Arnaud, sa demi-sœur Madeleine de Vertolaye avait épousé en 1^{ères} noces, Annet de Poutaud qui fut assassiné en 1623 ; ces derniers étaient, les parents de Anne de Poutaud),
- Gabriel de Sommier, sgr de Bains
- Noble Claude Pandraud, sgr du Prunet, M^o Vidal de Geranton, avocat au Parlement de Toulouse, baille du Monastier,

Ainsi, ce furent ses enfants, Jean-Annet d'Apchier, tout d'abord, puis, après son décès, son frère, Hugues d'Apchier qui eurent à régler les affaires pendantes de successions et continuer les procès.

Jean-Annet fut chargé de faire l'inventaire des biens de Delphine de Tailhac, qui avaient été détenus par François de la Rochefoucault ; cette liste de biens est impressionnante ainsi que le montant chiffré, 164.466 livres ; l'acte n'est pas daté, mais cet acte ne pouvait pas avoir été accompli du temps où vivait sa grand-mère, Delphine de Tailhac, car il était alors trop jeune. Le détail de cet inventaire donne une idée des biens que pouvait posséder Delphine de Tailhac et l'ampleur des spoliations dont elle fut victime de la part de François de La Rochefoucault [16][16].

-
- Antoine de Bourbon sr de Giberte,
 - Noble Gaspard d'Aguilhac de Soulages (le père de Gaspard, Louis avait épousé en 1642, Delphine de Costavol),
 - Louis Perrier, bourgeois du Puy.
 - Elle demande à être inhumée dans l'église de St Didier.

Elle donne 8.000 livres à chacun de ses enfants, plus pour les enfants de son premier mariage tout ce qui leur revient de leur père après la clôture des comptes.

- A Madeleine d'Apchier sa fille aînée, 2.000 livres considérant les services rendus, elle se maria le 24/01/1674 avec Antoine de la Roche Séverac fils de feu François et de feu dame Claude de Villeneuve résidant en son château d'Aznère. (rGeorges d'Aurac ' avâche de St Flouruc
- A Jeanne d'Apchier, sa fille, religieuse aux Chazes, 2.000 livres pour son « ingrès » (entrée au couvent) et 80 livres de pension viagère annuelle, sur les revenus du domaine de St Didier. (On note que Jeanne Marie indique dans son testament de 1673 que sa mère lui avait donné 60 livres à prendre sur le domaine d'Arzat).
- Elle donne à son mari 4.000 livres et les fruits du domaine d'Ebde, sauf le domaine de la Conche, jusqu'à ce que son héritier atteigne 25 ans.
- A Antoine Matachier, dit « sans soucis » son laquais, 200 livres lorsqu'il aura 25 ans ou colloquera en mariage
- A Annette Maguerit, sa filleule 50 livres.
- A Marguerite Gleyse, du Chier de St Didier, son entretien et son éducation dans sa maison.
- Son héritier universel est Annet d'Apchier, son fils aîné.

[16][16] Inventaire des biens appartenant à Delphine de Tailhac et détenus par son mari, fait à la demande de Jean Annet d'Apchier.

Biens pris par M. de Monclarc son 3^{ème} mari, pendant son mariage (inventaire partiel) :

Au château de Besque : 20 lits garnis dont 1 en taffetas cramoisi, 4.000 livres, 2 tapisseries- tentures 800 livres, 4 douzaines de plats et autant d'assiettes en étain, 40 paires de draps chanvre et lin, 30

Louise d'Apchier citée par Jeanne- Marie d'Apchier.

François Philibert d'Apchier avait eu d'Anne de Pontaud une fille, Jeanne Marie, qui fut religieuse au couvent de l'abbaye des Chazes.

Par Jeanne Marie d'Apchier, nous avons appris que François- Philibert avait du avoir un enfant naturel avant son mariage ; notons qu'il s'était marié assez tardivement, ayant la quarantaine.

Jeanne Marie d'Apchier, sa fille, sur le point de faire sa profession dicta un testament le 25 février 1673, dans le parloir de l'abbaye des Chazes. Elle désigne comme son héritier universel Jean-Annet d'Apchier,(décédé en 1675) ses héritiers particuliers et de droits héréditaires sont : Hugues d'Apchier, son frère, vicomte de Vazeilles, sgr de St Didier, Ebde,

douzaines de serviettes ouvrées, une batterie de cuisine, 10 paires de chenets, 25 vaches, 15 génisses ou taureaux, 60 bêtes à laine, 4 juments et 2 chevaux, 2 grands mulets pour l'attelage de la litière.

Dans la métairie du château : 20 vaches, 2 bœufs de labour, 50 bêtes à laine.

Au domaine de Charaix : 14 vaches, 1 paire de bœuf, 40 bêtes à laine.

la métairie de la Pinède : 1 paire de bœuf de labour, 8 vaches, 6 génisses, 20 moutons ou brebis.

Dans son château de Tailhac : 8 lits garnis, 2 douzaines de plats et assiettes en étain, 8 paires de linceuls(draps)24 nappes fines ouvrées, 1 batterie de cuisine.

Son mari détenait dans son château de Domeyrat, (qui fut leur résidence commune avant leur séparation) : un lit en broderie d'or et d'argent qu'elle avait apporté d'une valeur de 3.000 livres et un autre petit lit à bandes de canevas brodé valant 1.000 livres. Vint ensuite de qu'il lui a pris en vaisselle d'argent : 2 aiguières, 3 salières, 2 vinaigriers, 2 sucriers, 2 douzaines de cuillères, 8 fourchettes, 2 écuelles dont une avec couvercle, 2 tasse à boire le tout valant 2.000 livres.

Plus les bijoux : 12 fois 20 perles, 1 poinçon de diamants(garniture de cheveux) 1 petit collier d'or, 2 paires de pendants d'oreille de diamant, 1 chaîne de perles, des bagues en diamants et rubis, 1 miroir et une espinette.

Dans la métairie du Chapel : 10 vaches, 8 génisses, 1 paire de bœuf

Dans celle de Pause : 12 vaches, 8 génisses ou taureaux, 1 paire de bœuf.

Dans les autres métairies une quantité similaire de bétail.

Il y avait aussi des obligations en sa faveur que son mari avait encaissées pour une valeur de 16.000 livres.

Il avait subtilisé tous les titres du domaine de Tailhac : terriers, lièves, assances, etc..

Il lui devait 1.500 livres qu'il lui avait empruntées pour se rendre à la Rochelle.

Il lui devait 20.000 livres qu'il avait encaissées, en son nom, après le décès de son 2ème mari. Elle lui avait avancé 9.000 livres pour payer ses dettes. Il avait encaissé à sa place des sommes que lui devaient des marchands.

Enfin il lui avait pris la clef de son cabinet et de sa cassette dans lesquels elle avait 5.000 livres. Il lui devait 32.000 livres, suite à un arrêt de 1644. Le total se monte au chiffre impressionnant de 164.466 livres.

Tailhac, Arzat, qui reçoit 1000 livres, sa sœur, Madeleine d'Apchier qui reçoit 7.000 livres ; Marianne de Costavol et Godeffroy de Costavol ses demi frère et sœur utérins et demoiselle Louise d'Apchier femme de Jean Chauchat (en fait Antoine) de Poutès, paroisse d'Alleyras reçoivent chacun 200 livres. Elle garde pour elle une pension annuelle viagère de 60 livres qui sera affecté sur le domaine d'Arzat, léguées par sa mère, dame Anne de Pontaud.

Louise d'Apchier qui ne figure sur aucun autre testament des membres de la famille d'Apchier, semble bien être une fille naturelle de François Philibert d'Apchier, née avant son mariage tardif avec Anne de Pontaud et que Jeanne d'Apchier aurait traité dans les mêmes conditions que ses demi frère et sœur utérins et à qui elle donna un legs d'un même montant. Louise d'Apchier épouse vers 1650 Antoine Chauchat, praticien de Poutès (paroisse d'Alleyras eut un fils prénommé François Philibert Chauchat qui porte le même prénom que le père présumé de Louise et devait être son grand-père.

François Philibert Chauchat épousa Anne Gabrielle d'Ouïdes, fille de Claude d'Ouïdes et Jeanne Deschamp

Dans les papiers du Chayla, Delphine de Tailhac, lorsqu'elle fit son voyage à Paris était accompagnée du sieur Chauchat vraisemblablement l'époux de Louise d'Apchier.

Les recherches entreprises pour trouver le contrat de mariage de Louise d'Apchier avec Anthoine Chauchat notamment dans les insinuations de Riom ont été vaines jusqu'alors[17][17] .

[17][17] Descendance à partir de François Philibert Chauchat (ascendance Gabrielle Denand) 9^{ème} génération soza 274 – François Philibert Chauchat ° ca 1652 de Pontès (généalogie remontant jusqu'en 1530, mais il y avait des Chauchat à Poutès en 1381 x 06/06/1678 delle Anne Gabrielle d'Ouides (généalogie jusqu'en 1493 + suites de couches le 22/041682.

8^{ème} génération n° 136 Marie Chauchat ° 12/10/1679, veuve de Pierre Chastel x le 1680581706 Antoine Itier fils de Guillaume et d'Antoinette Ranvier.

7^{ème} génération n° 68 Jean Itier, du Bouchet St Nicolas ° au Bouchet St Nicolas + 04/08/1772 au château de Jonchères où il était gardien x 07/11/1739 à St Symphorien (où il avait fait son service militaire de 1734 à 1740) avec Marie Fazandier ° 01/06/1714 à Chambon (St Symphorien- Lozère), fille de Antoine du Chambon et de Marie Bataille de St Pierre le Froid+ au château de Jonchères, le 05/04/1765, Jean Itier se remarie en 1769 avec Jeanne Michel veuve de Michel Gregori de Florac(Lozère).

6^{ème} génération n° 34 Jean Itier ° ca 1753 (sur c.m.) à Jonchères + 13/05/1790 à Jonchères x 19/10/1779 c.m. M° Blanc de Pradelles) avec Marie Dancette (de la famille d'Ancette de St Symphorien) + 01/10/1757 à Chamblazère (Ardèche) + chez sa fille Marianne Itier, au Besset (Vielprat)

5^{ème} génération n°17 Rose Itier, enfant posthume x 22/11/1808 à Rauret avec Jean Pierre Denand, fils de Claude et de Marie Anne Enjolras, du Besset (Vielprat) (généalogie Denand publiée, remonte à 1652).

Hugues d'Apchier se marie avec Anne de Chevalier du Rousset (dite de Malasaigne)[18][18]

Hugues d'Apchier, né le 30 décembre 1653, fils unique et héritier de François Philibert et d'Anne de Pontaud après la mort de son frère Jean-Annet épousa, le 6 septembre 1685, demoiselle Anne de Chevalier du Rousset des Estables (fille de Messire Anthoine, chevalier des Rousse, baron d'Estables et de dame Anne de la Roche, habitant au château d'Estables).

La future épouse reçut 36.000 livres, soit 18.000 livres du chef de son père et autant du chef de sa mère.

Les archives du Chayla mentionnent la naissance du premier enfant du couple. Je rapporte ici ce qui est relaté : « le 27 février 1687, la Vicomtesse d'Apchier accoucha au Puy, chez madame de Monière, d'une fille, le jeudi, à 1 heure un quart de l'après-midi, elle s'appelle Marguerite d'Apchier, elle est née sous le signe de la Vierge, la lune était pleine ce jour là depuis 7 heures du matin cela s'appelle que la lune avait 6 heures de plénitude, la dite Marguerite a reçu l'eau du baptême le même jour(ondoyée) par Messire Pigeon, prêtre et chanoine de l'Eglise Cathédrale N.D. du Puy qui baptisait dans le dit temps tous les enfants de la ville du Puy en attendant les cérémonies du baptême (Baptistère St Jean). Le mois de février est sous le signe du poisson ».

Faisait-on en ces temps la carte astrale des nouveau-nés en vue de déterminer leur avenir ?

Les cérémonies du baptême furent faites 3ans après par le curé de St Jean Lachalm, en l'occurrence, Hugues Aulanier, le neveu de notre célèbre chroniqueur, Hugues Aulanier, curé du Brignon

4ème génération Victor Denand + 09/05/1817 au Besset, x 31/07/1839 avec Anne Marie Compte, fils de Jean André Compte et Victoire Gautier (arrières grand parents de Gabrielle Denand).

[18][18] Descendance d'Hugues d'Apchier et d'Anne de Malasaigne (St Didier d'Allier 6 E 199-1 ADHL (lacunes) :

-Le 07/03/1692 Charles d'Apchier qui fut ondoyé dans la chapelle du château par Messire Jérôme Gallet, prêtre de St Jean Lachalm, en l'absence du curé de St Didier.

- Noble Claude Annet d'Apchier fut ondoyé au château le 14/06/1693 en présence du vicaire de Monseigneur de Bethune..

- baptême le 22/08/1695 Anne Marguerite d'Apchier, p. noble Charles Philibert d'Apchier, son frère, m. delle Marguerite Toinette d'Apchier, sa sœur . Présents : Claude Giles, domestique du château, noble Benoît Chevalier, son oncle.

Il avait fallu attendre que la marraine puisse se déplacer, il s'agissait de madame la duchesse douairière d'Uzès, c'est à dire Marguerite d'Apchier qui en application du testament de son père Christophe I avait hérité de la plus grande part de la fortune des Apchier, contrairement aux volontés de Philibert d'Apchier. Le parrain était Antoine de la Roche, oncle de l'enfant, mari de Magdeleine d'Apchier qu'il avait épousée en 1674.

Le couple résida au château de St Didier d'Allier où naquirent leurs enfants.

Testament d'Hugues d'Apchier du 31/12/1706 au château de St Didier, héritière universelle, sa femme, Anne de Chevalier, de Malasaigne.

Anne de Chevalier fut inhumée en son château de St Didier, chapelle du château le 21/10/1739

Les affaires litigieuses continuèrent et Hugues d'Apchier fut obligé de saisir le Sénéchal d'Auvergne en 1679 pour faire assigner les héritiers de son oncle, Christophe II d'Apchier qui jouissaient toujours de toute la succession de ses parents et n'avait pas versé les sommes dues.

Ce n'est pas terminé puisque le 12 juin 1725 un arrêt du Parlement fut pris en faveur de dame de Malasaigne (Hugues d'Apchier avait épousé, Anne de Chevalier des Rousses dite encore de Malasaigne) pour la légitime de François Philibert d'Apchier qui était due depuis le décès de son père, Jacques d'Apchier en 1608 et condamna M. de la Tour (descendant de Christophe II,) [19][19]

M^o Jean Roche : le 18/04/1691, messire Hugues d'Apchier, sgr et baron de St Didier etc., sur le point de partir au service du roi et dans le ban convoqué pour le service de sa majesté dans la province de Languedoc a constitué, dame Anne de Malasaigne, tout le temps de son absence sa procuratrice générale, spéciale et irrévocable pour lever, exiger, recouvrir tous et chacun ses revenus, de pouvoir affermer, engager, vendre, aliéner tous les biens, tout ce que pouvait faire le seigneur en sa personne. Fait au Puy, maison du notaire. Tous ont signé.

[19][19] Henri- Louis, fils de Christophe II d'Apchier et de Marie de la Roche Foucault, mort en 1711, sans alliances avait fait donation de tous ses biens à son neveu Jean-Maurice de la Tour d'Auvergne, fils de sa soeur Marie et de Jean de la Tour à la condition de porter le nom et les armes d'Apchier.

Conclusion : François Philibert n'avait pas pu recevoir ses droits légitimes de son vivant, malgré de longs et coûteux procès, mais grâce à son épouse, Anne de Pontaud et vivant en sa compagnie dans le beau château de celle-ci, il dut s'y sentir heureux sans réels soucis financiers.

Quant à sa mère, Delphine de Tailhac, elle nous paraît en dépit de ses malheurs matrimoniaux et de ses déceptions une bien sympathique et généreuse personne, elle dut recevoir certaines consolations de la part de son fils cadet, François Philibert d'Apchier et de sa belle-fille, Anne de Pontaud.

Du château de Tailhac, il ne reste plus rien, il était encore en bon état en 1670.

Du château de Montpeyroux , il ne reste que des ruines.

Le château de St Didier existe toujours et sur sa butte, il fait plaisir à voir.

Le château de Besque à 2kms de Tailhac a disparu, il avait été restauré par Christophe II d'Apchier.

Un blason aux armes de Tailhac, reste probable d'une cheminée, se trouve sur la façade d'une maison de Chazelles.

Leurs armes : écartelé aux 1 et 4 d'or, au lion rampant, fascé de gueules et de vair (Tailhac) ou aux 2 et 3 d'azur au chef d'or (de la Margeride).

Généalogie de la famille de Tailhac[20][20]

Origine : famille d'ancienne chevalerie ; (Tailhac canton de Pinols, Haute Loire).

Afin de situer Delphine de Tailhac, voici la généalogie descendante partielle de la famille de Tailhac.

La consultation des études faites par différents auteurs sur la famille de Tailhac sont confuses et ne concordent pas toujours entre elles (le comte Remacle, Patrick Deret, Mme Astorg présidente de l'Almanach de Brioude). Nous avons essayé de tirer ce qui suit sous toutes réserves pour les périodes les plus anciennes. .

- Audiber ou Audigier de Tailhac[21][21] permit à un petit groupe de religieux de s'installer à Pébrac,
- Guillaume I, chevalier sgr de Tailhac et la Margeride + 1237.
- Artaud, chevalier, sgr de Tailhac et Montpeyroux + 1278.
- Guillaume II, sgr de Tailhac, Montsuc, Montpeyroux x Galienne de Lastic, fille de Pierre Bompar, chevalier, sgr de Lastic et de Galienne du Bec (au moins 4 enfants), damoiseau, il assiste au mariage de sa sœur Agnès avec Etienne de Bompard le 31/10/1392. Certains cependant le prétendent mort outre mer en 1400 et sans postérité

La suite serait plus fiable

- Astorg III chevalier sgr de Tailhac, Margeride , Montpeyroux, Montmonédier, Auvers et Montsuc x Helis de Vissac, fille de Louis de Vissac, chevalier, sgr de Vissac et de Tory sur Allier et de Jeanne de Chauvigny. Vivait en 1397.
- Louis, chevalier, sgr de Meyronne, Margeride et Montmonédier x à Aliénor de Vassel veuve en 1458 (au moins 5 enfants)
- Léonnet, chevalier, sgr de Meyronne, La Margeride, Montmonédier, x Gasparde de Flageac au moins 2 enfants). Il rendit hommage en 1493 pour le château et seigneurie de

[21][21] Remacle : Audigier de Tailhac, chevalier en partie de Prébac donna en 1062 tout ce qu'il possédait en ce lieu à Pierre de Chavanon, leur descendants furent les bienfaiteurs de l'abbaye.

Ruynes de la baronnie de Mercoeur, puis xx Marguerite Villate(soeur d'Antoine Villate, sgr de Jonchères).

- Balthazard,[22][22] chevalier, sgr de la Margeride, Charraix, Clavières, Montpeyroux, rend hommage au sire de Mercoeur en 1540, x en 1536 à Delphine de Beaune, fille de Claude de Beaune et de Madeleine de St Nectaire, au moins 5 enfants dont Tristan père de Delphine de Tailhac.

- Tristan, baron de la Margeride, chef du parti protestant avait épousé le 4 septembre 1584, Louise de Rochebaron (fille de François Rochebaron et de Jacqueline de Levis.

Il attaqua son voisin, Jean d'Apchier à Vissac, ils s'entretuèrent le 24/061586

En 1577 Jean d'Apchier était gouverneur du Gévaudan, en 1582, gouverneur de Mende et lieutenant du duc de Joyeuse.

Revu le 18 mai 2010. Gabrielle Denand

[22][22] ADHL 106 J 462 vente par Balthazar de Tailhac et dame Gasparde de Flageac, dame douairière de Tailhac, sa mère, pour paiement de la dot de sa sœur 1536- 1541
Le 12/12/1561 nomination de procureurs (Balthazar de Tailhac, seigneur de Margeride et Christophe Giraudet, avocat) par le prieur de Bains(François de Saint Nectaire, prévôt de Montsalvy pour s'acquitter d'un repas de 18 deniers annuels dus par son prieuré du Charrouil.